

UNE VOIX COMMUNE POUR CÔTE-DES-NEIGES

LIVRE BLANC COMMUNAUTAIRE POUR LES
ÉLECTIONS GÉNÉRALES QUÉBÉCOISES

2026



Corporation
de développement
communautaire de
Côte-des-Neiges





OBJECTIFS DE CE LIVRE BLANC

Ce document s'adresse aux **candidat.e.s, partis et équipes en lice aux élections générales québécoises de 2026**, ainsi qu'au grand public, afin de présenter les revendications issues des concertations communautaires de Côte-des-Neiges, coordonnées par la CDC de Côte-des-Neiges.

Les questions qui y figurent proviennent des tables de concertation et des comités sectoriels, et reflètent **les priorités et revendications** formulées collectivement par leurs membres.

L'ensemble des réponses reçues, ainsi que les non-réponses, à ce questionnaire seront rendues publiques et diffusées auprès des membres de la CDC, de ses partenaires, des organismes du quartier ainsi que du grand public.

Cette démarche s'inscrit dans un objectif d'information, de diffusion et d'éducation citoyenne, et ne constitue en aucun cas une prise de position, un appui ou une recommandation de la CDC envers les différent.e.s candidat.e.s, partis ou équipes en lice aux élections.

Contribution et rédactions par le Comité élections 2026 de la CDC :

Alimatou Touré (CDC CDN), Mohammad-Afaaq Mansoor (CDC CDN),
Aya Kouadio (CDC CDN), Lotfi Khiari (CDC CDN), Lucille Joyeux (Multicaf),
Jean-Sébastien Patrice (Multicaf), Danielle Fortas (BCA), Liza Novak (CCMS),
Le binh Tran (Centre de bénévolat CDN), Méshama Eyob-Austin (BCRC),
Mario Beauchamp (Pastorale sociale CDN), Camille Thompson (l'OEIL)

Appui : Charlotte Goglio (Projet Genèse)

Réalisation du document : Lounès Morlighem (CDC CDN)



TABLE DES MATIÈRES



RÉSUMÉ EXÉCUTIF P.4

I. COMPRENDRE LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES QUÉBÉCOISES DE 2026 P.7

II. UNE DÉMARCHE POUR UNE VOIX COMMUNE P.11

III. DES PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'ACTION GOUVERNEMENTALE P.13

IV. LES ENGAGEMENTS DEMANDÉS P.15

V. DES REVENDICATIONS PORTÉES À L'ÉCHELLE NATIONALE P.27

VI. INVESTIR DANS LE SOCIAL, C'EST SOUTENIR L'ÉCONOMIE P.29

CONCLUSION : DU LIVRE BLANC AUX ENGAGEMENTS P.32



RÉSUMÉ DES ENGAGEMENTS DEMANDÉS



À l'occasion des élections générales québécoises de 2026, le milieu communautaire de Côte-des-Neiges demande aux partis politiques et aux personnes candidates de **prendre des engagements clairs pour améliorer les conditions de vie de la population, réduire les inégalités et renforcer le filet social québécois.**

Ces engagements s'articulent autour de **quatre grands thèmes** : les droits fondamentaux, l'égalité et l'inclusion; les services publics et les protections sociales; la qualité de vie, notamment le logement et la sécurité alimentaire; et le soutien au mouvement communautaire. Ils comprennent également une priorité structurante pour l'avenir du quartier : **faire de l'Hippodrome un véritable projet collectif, 100 % hors marché.**

A. DROITS FONDAMENTAUX, ÉGALITÉ ET INCLUSION

IMMIGRATION ET FRANCISATION

→Garantir des parcours d'immigration plus stables, en facilitant l'accès à la résidence permanente et en réduisant la précarité des personnes travailleuses étrangères temporaires.

→Renforcer la francisation, éliminer les listes d'attente et offrir des parcours accessibles et adaptés aux réalités des personnes.

→Soutenir l'accueil et l'intégration par un financement récurrent des organismes qui accompagnent les personnes immigrantes.

LAÏCITÉ, ÉGALITÉ ET COHÉSION SOCIALE

→Défendre une laïcité respectueuse des droits et libertés fondamentaux, fondée sur la neutralité de l'État.

→Combattre le racisme, la discrimination et la stigmatisation et favoriser l'inclusion de toutes les personnes.

B. SERVICES PUBLICS ET PROTECTIONS SOCIALES

ÉDUCATION

→Renforcer l'école publique et lutter contre le système scolaire à plusieurs vitesses, notamment en réinvestissant progressivement le financement public du privé dans le réseau public.

→Investir dans les écoles de Côte-des-Neiges, leur rénovation, les services spécialisés, le transport scolaire et les infrastructures nécessaires à la croissance du quartier.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

→Garantir des soins de santé et des services sociaux de proximité, accessibles rapidement et adaptés aux réalités linguistiques et culturelles de la population.

→Renforcer les services de santé mentale, les services aux enfants ayant des besoins particuliers et le soutien aux familles.

PROTECTION SOCIALE ET AIDE DE DERNIER RECOURS

→ Maintenir des services gouvernementaux humains et accessibles, avec des points de service de proximité et un accompagnement en personne.

→ Garantir un revenu atteignant au minimum 100 % de la MPC, afin que l'aide de dernier recours permette réellement de couvrir les besoins essentiels.

→ Intégrer l'accès à l'alimentation dans l'aménagement des nouveaux quartiers et agir sur les causes de l'insécurité alimentaire, notamment la pauvreté et l'insuffisance des revenus.

HIPPODROME

→ Maintenir l'Hippodrome 100 % hors marché et consacrer 64 % du terrain au logement social et communautaire, pour un minimum de 4 800 logements.

→ Créer une enveloppe québécoise dédiée aux logements, infrastructures, services publics et équipements collectifs, et mettre en place une FUS (Fiducie d'Utilité Sociale) pour préserver durablement la propriété collective du terrain.

C. QUALITÉ DE VIE

LOGEMENT ET DROITS DES LOCATAIRES

→ Reconnaître pleinement le droit au logement et financer au moins 10 000 logements sociaux par année pendant 15 ans, tout en rénovant et en préservant le parc existant.

→ Socialiser davantage le parc locatif grâce à un programme permanent d'acquisition permettant de soustraire des immeubles à la spéculation.

→ Instaurer un véritable contrôle des loyers, comprenant un registre obligatoire et un encadrement des augmentations.

→ Renforcer le droit au maintien dans les lieux et la lutte contre l'insalubrité, notamment face aux évictions, reprises et rénovictions.

D. LE MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE

LE COMMUNAUTAIRE À BOUTTE

→ Appuyer intégralement les cinq revendications du mouvement : conditions de travail décentes, financement suffisant et récurrent à la mission, reconnaissance, autonomie et investissement durable dans le modèle communautaire.

→ Créer immédiatement le fonds d'urgence de 360 M\$ demandé par le mouvement.

→ Mettre en œuvre les quatre axes 2028-2032 : rattrapage du sous-financement, indexation annuelle d'environ 4 %, réinvestissement durable et atteinte progressive d'une cible de 80 % de financement à la mission.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

→ Adopter une loi-cadre reconnaissant le droit à une alimentation adéquate, saine, culturellement adaptée et accessible.



I. COMPRENDRE LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES QUÉBÉCOISES DE 2026

INTRODUCTION
ET MISE EN CONTEXTE



UNE ÉLECTION POUR CHOISIR LE PROCHAIN GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les prochaines élections générales québécoises sont prévues le 5 octobre 2026. Elles permettront à la population d'élire les 127 député·es qui siégeront à l'Assemblée nationale du Québec.

Une élection générale constitue un moment déterminant pour l'avenir de Côte-des-Neiges et de l'ensemble du Québec. Les décisions prises par le gouvernement du Québec touchent directement la vie quotidienne de la population, le fonctionnement des organismes communautaires ainsi que le développement social, économique et territorial du quartier.

Le présent Livre blanc vise donc à présenter aux partis politiques et aux personnes candidat·es les principales réalités de Côte-des-Neiges, les préoccupations exprimées par son milieu communautaire et les engagements attendus du prochain gouvernement.

POUR QUI VOTE-T-ON ?

Lors d'une élection québécoise, les électrices ne votent pas directement pour la personne qui deviendra premier·ère ministre. Chaque personne vote plutôt pour un·e candidat·e qui souhaite devenir député·e de sa circonscription.

Le Québec est divisé en 127 circonscriptions, qui élisent chacune un·e député·e. Dans chaque circonscription, la personne candidate qui obtient le plus grand nombre de votes est élue, même si elle obtient moins de 50 % des voix. Elle représente ensuite la population de sa circonscription à l'Assemblée nationale du Québec.

Les résultats dans les 127 circonscriptions déterminent également la composition de l'Assemblée nationale et, généralement, le parti qui formera le gouvernement. Un parti qui obtient 64 sièges ou plus détient une majorité. Avec moins de 64 sièges, un gouvernement minoritaire peut être formé, mais il doit conserver la confiance d'une majorité de député·es à l'Assemblée nationale.

Ainsi, en votant, chaque personne contribue à choisir à la fois son ou sa représentant·e local·e et la composition du prochain gouvernement du Québec.

CÔTE-DES-NEIGES : DEUX CIRCONSCRIPTIONS, UNE VOIX COMMUNE

Le territoire de Côte-des-Neiges est partagé entre les circonscriptions provinciales de **D'Arcy-McGee** et de **Mont-Royal-Outremont**. Leur frontière forme une ligne brisée qui emprunte notamment la voie ferrée du Canadien Pacifique, le chemin de la Côte-des-Neiges, le boulevard Édouard-Montpetit, l'avenue Victoria, le chemin Queen-Mary et la rue Cedar Crescent.

Malgré cette division électorale, les réalités et les besoins du quartier dépassent les frontières des circonscriptions. **Ce Livre blanc porte donc une vision communautaire commune pour l'ensemble de Côte-des-Neiges.** Il s'adresse aux personnes candidates des deux circonscriptions, ainsi qu'aux partis politiques et aux personnes appelées à participer au prochain gouvernement du Québec, afin de faire connaître les besoins du quartier, de proposer des solutions concrètes et d'obtenir des engagements clairs pour améliorer durablement les conditions de vie de sa population.



D'ARCY-MCGEE

Dans Côte-des-Neiges, D'Arcy-McGee couvre principalement l'ouest du quartier, soit la totalité du secteur Snowdon, une portion du haut de la côte ainsi que la partie ouest du bas de la côte, secteur Plamondon. Dans le bas de la côte, le chemin de la Côte-des-Neiges marque la division entre les deux circonscriptions, Plamondon se trouvant du côté de D'Arcy-McGee.

MONT-ROYAL, OUTREMONT

Dans Côte-des-Neiges, Mont-Royal-Outremont couvre principalement le nord et l'est du quartier, soit Le Triangle et Namur-Hippodrome, Glenmount, l'essentiel du haut de la côte, secteur de l'UdM, ainsi que la partie est du bas de la côte, secteur Darlington. Dans le bas de la côte, Darlington se trouve à l'est du chemin de la Côte-des-Neiges, qui marque la division avec D'Arcy-McGee.



LES POUVOIRS ET COMPÉTENCES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le Canada est une fédération dans laquelle les responsabilités sont partagées entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le gouvernement du Québec dispose ainsi de champs de compétence lui permettant d'adopter des lois, de mettre en place des programmes, de financer des services publics et d'administrer l'État québécois.

SES RESPONSABILITÉS CONCERNENT NOTAMMENT :

→ **La santé et les services sociaux** : hôpitaux, CLSC, santé publique, soins à domicile, protection de la jeunesse, soutien aux aîné·es, services sociaux ;

→ **L'éducation** : écoles, cégeps, universités, formation professionnelle, aide financière aux études ;

→ **Le logement et l'habitation** : logement social et communautaire, programmes d'aide au logement, protection des locataires, Tribunal administratif du logement ;

→ **Les familles et les services de garde** : CPE, services de garde subventionnés, allocations et mesures de soutien aux familles ;

→ **Le travail et la protection des travailleuses et travailleurs** : normes du travail, santé et sécurité, équité salariale, emploi, aide sociale, solidarité sociale, lutte contre la pauvreté ;

→ **La francisation et l'intégration des personnes immigrantes** : sélection et accueil des personnes immigrantes, programmes d'intégration, francisation et accompagnement des personnes nouvellement arrivées ;

→ **La justice et la sécurité publique** : droit civil, administration de la justice, police, sécurité civile et mesures d'urgence ;

→ **La fiscalité, les finances publiques et le développement économique** : impôts et taxes, investissements, soutien aux entreprises, économie sociale ;

→ **La culture, le patrimoine et la langue française** : soutien aux arts et à la culture, musées et institutions culturelles et protection du patrimoine ;

→ **L'environnement, les ressources naturelles et l'énergie** : lutte contre les changements climatiques, protection de l'environnement, l'électricité (Hydro-Québec) ;

→ **L'agriculture et l'alimentation** : producteurs et programmes agricoles, sécurité et autonomie alimentaires ;

→ **Le transport intérieur** : routes, autoroutes et transport collectif ;

→ **L'aménagement du territoire et les affaires municipales** : organisation et pouvoirs des municipalités, planification territoriale, infrastructures locales.





II. DÉMARCHE POUR UNE VOIX COMMUNE



UNE DÉMARCHE ANCRÉE DANS LES RÉALITÉS DU QUARTIER

Le présent Livre blanc est le fruit d'un travail collectif fondé sur les constats, les revendications et les solutions portés depuis plusieurs années par le milieu communautaire et les instances de concertation de Côte-des-Neiges. Il rassemble et actualise cette expertise afin de dégager des priorités communes en vue des élections générales québécoises de 2026.

La démarche s'appuie notamment sur le **Plan de quartier** de Côte-des-Neiges, adopté à la suite de près de deux années de consultation auprès des organismes, des concertations, des partenaires et de la population.

CELUI-CI ÉTABLIT TROIS GRANDES PRIORITÉS :

- Accroître l'offre de logements sociaux à Côte-des-Neiges ;
- Lutter contre l'insalubrité et améliorer les conditions de vie des locataires ;
- Renforcer la sécurité alimentaire et l'accès à une alimentation suffisante, saine et abordable.

Elle s'appuie également sur le **Portrait de quartier** de Côte-des-Neiges, produit par la CDC avec la contribution de ses membres, ainsi que sur les plans d'action, avis, mémoires, portraits sectoriels, bilans et revendications élaborés par les organismes, les concertations et les regroupements auxquels le milieu est lié.



[PORTRAIT DE QUARTIER](#)



[PLAN STRATÉGIQUE
DE QUARTIER](#)

UNE EXPERTISE COLLECTIVE

Les différentes concertations de Côte-des-Neiges documentent les réalités vécues par la population, déterminent des priorités et développent des solutions adaptées au quartier.

CETTE EXPERTISE COLLECTIVE EST NOTAMMENT PORTÉE PAR :

- La Table de quartier de Côte-des-Neiges ;
- La Table habitation sociale de Côte-des-Neiges ;
- Le Chantier salubrité ;
- La Table famille de Côte-des-Neiges ;
- La Table jeunesse de Côte-des-Neiges ;
- La Table des aîné-es de Côte-des-Neiges ;
- Le Comité diversité et inclusion ;
- Le Comité communauté pour l'Hippodrome ;
- La Table de concertation en itinérance ;
- Le Chantier bien-manger de la Table de quartier.

À cette expertise collective s'ajoutent celle des organismes qui travaillent quotidiennement auprès de la population, notamment en immigration et en francisation, en défense des droits, en logement, auprès des familles, des jeunes et des personnes aînées, en sécurité alimentaire ainsi qu'en lutte contre la pauvreté et l'exclusion.



UN PROCESSUS COLLECTIF POUR LES ÉLECTIONS DE 2026

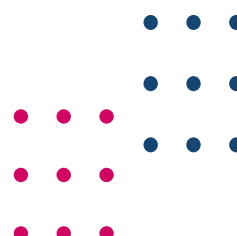
Des rencontres et consultations auprès des membres de la CDC ont permis de consolider ces constats, de déterminer les enjeux prioritaires pour les élections de 2026 et d'identifier les engagements à demander aux partis politiques et aux personnes candidates.

Un comité élections a été formé afin de coordonner cette démarche. Il est notamment responsable de la validation et de la diffusion du Livre blanc, de sa présentation aux partis et aux personnes candidates, de l'organisation des rencontres, débats et activités publiques, de la mobilisation, de la population ainsi que du suivi des engagements pris pendant la campagne.

LE RÔLE DE LA CDC DE CÔTE-DES-NEIGES

La démarche est soutenue et coordonnée par la **Corporation de développement communautaire (CDC)** de Côte-des-Neiges, un regroupement multisectoriel d'organismes communautaires qui favorise la concertation, soutient le développement du mouvement communautaire et agit comme porte-voix collectif pour améliorer les conditions de vie de la population.

Dans le cadre des élections de 2026, la CDC accompagne le comité élections, soutient la participation des organismes et contribue à faire émerger **une voix commune du milieu de Côte-des-Neiges autour de priorités et d'engagements collectifs**.





III. DES PRINCIPES POUR L'ACTION GOUVERNEMENTALE



LES PRINCIPES DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE DEMANDÉE

Les engagements présentés dans ce Livre blanc s'inscrivent dans une vision commune reposant sur les principes directeurs suivants, **que nous souhaitons voir constituer la base de l'action du prochain gouvernement du Québec.**

1. JUSTICE SOCIALE, DIGNITÉ ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Les engagements de ce Livre blanc s'inscrivent d'abord dans une vision de justice sociale, de dignité et de lutte contre la pauvreté. L'action gouvernementale doit réduire les inégalités et agir sur leurs causes structurelles, plutôt que de se limiter à des mesures ponctuelles ou palliatives. Elle doit garantir à chaque personne, peu importe sa situation, l'accès aux conditions essentielles d'une vie digne : un logement, un revenu suffisant, une alimentation adéquate et des services publics de qualité.

2. PRIMAUTÉ DES DROITS ET NON-RÉGRESSION

Toute nouvelle politique doit renforcer les protections sociales, démocratiques et environnementales déjà en place, et non entraîner un recul des droits ou des services acquis. Les décisions publiques doivent combattre toutes les formes de discrimination et intégrer une analyse différenciée selon les sexes, dans une perspective intersectionnelle (ADS+), afin de tenir compte des réalités vécues par les femmes, les personnes racisées, immigrantes, autochtones, LGBTQ+, en situation de handicap ou autrement marginalisées.

3. UNIVERSALITÉ ET ÉQUITÉ TERRITORIALE DES SERVICES PUBLICS

Les services publics doivent demeurer universels, accessibles et de qualité, sans que leur accès dépende du revenu, du statut migratoire, de la langue, du lieu de résidence ou de la capacité à naviguer dans les démarches administratives. Dans une perspective d'équité territoriale, les ressources doivent être réparties selon les besoins réels des populations. À Côte-des-Neiges, cela suppose de tenir compte de la pauvreté, de la diversité linguistique et culturelle, de la forte proportion de locataires et des obstacles particuliers rencontrés dans l'accès aux services.

4. PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE

Les décisions publiques doivent aussi reposer sur la participation démocratique, la transparence et la reconnaissance de l'expertise des communautés. Les personnes concernées et les organismes communautaires doivent pouvoir contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques qui les touchent. Les engagements gouvernementaux doivent être accompagnés d'objectifs mesurables, d'échéanciers, de données publiques et de mécanismes clairs de suivi et de reddition de comptes.

5. JUSTICE FISCALE ET ÉCONOMIQUE

L'action gouvernementale doit reposer sur une justice fiscale et économique véritable, fondée sur une contribution équitable selon la capacité de payer. Les personnes et les entreprises disposant des plus grandes ressources doivent contribuer davantage au financement des services publics, de la protection sociale et des infrastructures

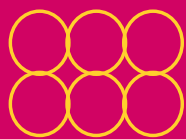
collectives, et la fiscalité doit servir à réduire les écarts de richesse et à lutter contre l'évasion et l'évitement fiscaux. Les investissements publics doivent soutenir l'économie sociale, les services de proximité et des emplois stables, au service du bien commun plutôt que de l'enrichissement d'une minorité.

6. TRANSITION SOCIOÉCOLOGIQUE JUSTE

Toute politique publique doit enfin contribuer à une transition socioécologique juste, qui reconnaît que la lutte contre les changements climatiques et la justice sociale sont indissociables.

La transition vers une société carboneutre doit améliorer la qualité de vie de la population, renforcer la résilience des communautés et protéger les milieux naturels. Ses bénéfices doivent être accessibles à toutes et à tous, particulièrement aux personnes et aux communautés les plus touchées par les inégalités sociales et les conséquences des changements climatiques.





IV. LES REVENDEICATIONS



A - DROITS FONDAMENTAUX, IMMIGRATION ET INCLUSION

1. IMMIGRATION ET FRANCISATION : ASSURER DES PARCOURS STABLES ET UNE INTÉGRATION RÉUSSIE

Côte-des-Neiges est l'un des quartiers les plus diversifiés du Québec. **Plus de 61 % de sa population est issue de l'immigration**, dont 47,5 % de personnes immigrantes permanentes et 13,9 % de résident·es non permanent·es, comparativement à 41 % sur l'ensemble de l'île de Montréal et 14 % au Québec. **De plus, 43 % de la population a une langue maternelle autre que le français ou l'anglais**, témoignant de la grande diversité linguistique du quartier.

Cette diversité constitue une richesse fondamentale, mais les parcours d'intégration sont fragilisés par la précarité des statuts, les délais administratifs et les difficultés d'accès à la résidence permanente. À l'échelle montréalaise, la population détenant un statut temporaire a plus que doublé au cours des dernières années et représente désormais près d'une personne immigrante sur cinq, alors que le Québec compte plus de 600 000 résident·es temporaires et personnes demandeuses d'asile.

Cette précarité touche notamment les travailleur·euses étranger·ères temporaires et les personnes en attente d'un statut permanent et peut affecter leur accès à l'emploi, au logement, aux services et leur capacité à s'établir durablement au Québec. Elle peut également accroître la vulnérabilité face à l'exploitation, limiter l'exercice de certains droits et maintenir des personnes et des familles dans une incertitude prolongée quant à leur avenir au Québec.

La francisation constitue un élément essentiel de l'intégration, mais son accessibilité demeure insuffisante. Les listes d'attente de Francisation Québec ont atteint jusqu'à 47 000 personnes à l'échelle du Québec, alors que les contraintes liées au travail, à la garde d'enfants et aux parcours migratoires peuvent également limiter l'accès aux cours. L'intégration ne peut toutefois reposer uniquement sur l'apprentissage du français : elle suppose également un accès réel aux services publics, au marché du travail, au logement, à l'information et à un accompagnement adapté aux différents parcours migratoires. La francisation doit donc être suffisamment financée, accessible et adaptée aux réalités des personnes. Les organismes communautaires jouent à cet égard un rôle indispensable d'accueil, de francisation, d'accompagnement et d'intégration et doivent disposer des ressources nécessaires pour accomplir leur mission.

LES ENGAGEMENTS DEMANDÉS

1. Garantir un statut stable et lutter contre la précarité des travailleurs immigrants

→ **Accélérer le traitement des dossiers du PEQ** et assouplir les critères pour éviter la perte de statut ou la précarisation des travailleurs et travailleuses déjà établi-es au Québec.

→ **Résorber la précarité des travailleurs étrangers** temporaires en facilitant leur accès à la résidence permanente et en leur garantissant un plein accès aux droits du travail et aux services sociaux.

→ **Ajuster de manière réaliste les seuils d'immigration** en concertation avec le milieu local et les secteurs économiques clés afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre tout en prévoyant les ressources d'accueil nécessaires.

2. Investir massivement dans une francisation accessible et adaptée

→ **Éliminer immédiatement les listes d'attente** pour les cours de francisation en augmentant le financement public des parcours d'apprentissage.

→ **Refondre les programmes de francisation** pour offrir des formules souples, concrètes et adaptées aux réalités des personnes (horaires de travail, garde d'enfants, cours en milieu communautaire).

3. Reconnaître et soutenir le rôle crucial des organismes communautaires

→ **Offrir un financement récurrent et rehaussé** aux organismes communautaires qui accompagnent les personnes immigrantes à chaque étape de leur parcours d'intégration.

→ **Soutenir concrètement les revendications du milieu communautaire** en matière d'accueil, d'aide juridique, d'adaptation linguistique et de soutien psychosocial.

2. LAÏCITÉ, ÉGALITÉ ET COHÉSION SOCIALE : PROTÉGER LA LIBERTÉ TOUT EN LUTTANT CONTRE LA STIGMATISATION

La laïcité de l'État doit respecter les droits fondamentaux et la dignité humaine. À Côte-des-Neiges, la neutralité religieuse ne doit jamais mener à l'exclusion sociale ou au repli identitaire.

L'application des politiques actuelles a exacerbé le sentiment de stigmatisation chez plusieurs groupes minoritaires, en particulier les personnes immigrantes et les femmes musulmanes, trop souvent ciblées par des discours réducteurs. Il est urgent

d'établir un équilibre juste et harmonieux entre la neutralité des institutions publiques et le respect de la liberté religieuse individuelle. Le gouvernement a le devoir de promouvoir une laïcité rassembleuse qui protège la cohésion sociale plutôt que d'alimenter les divisions ou de dégrader l'image du Québec sur la scène internationale.

LES ENGAGEMENTS DEMANDÉS

1. Protéger les droits fondamentaux et lutter contre la discrimination

→ **Assurer que les politiques québécoises** en matière de laïcité respectent pleinement les droits, libertés et principes d'égalité de l'ensemble de la population.

→ **Renforcer les mesures de lutte contre le racisme, la discrimination et la stigmatisation**, particulièrement lorsqu'elles touchent les personnes immigrantes, les minorités religieuses et les femmes.

→ **Garantir un accès équitable aux services publics**, indépendamment de l'origine, de la religion ou du statut migratoire.

2. Faire de l'inclusion une responsabilité collective

→ **Adopter une approche gouvernementale d'accueil et d'inclusion** qui facilite l'accès aux services et l'intégration des personnes nouvellement arrivées ou à statut précaire.

→ **Assurer une information publique accessible**, et lorsque nécessaire, disponible dans plusieurs langues afin de permettre l'accès aux services essentiels.

→ **Reconnaître la diversité des milieux métropolitains** comme une richesse et un élément essentiel du développement social, culturel et économique du Québec.

B - SERVICES PUBLICS ET PROTECTIONS PUBLIQUES

1. L'ÉDUCATION : COMBATTRE LE SYSTÈME À PLUSIEURS VITESSES ET OFFRIR DES ÉCOLES DIGNES

Le système scolaire québécois demeure marqué par une importante ségrégation entre les écoles privées subventionnées, les programmes particuliers sélectifs du réseau public et les classes régulières. Au Québec, entre 39,5 % et 44 % des élèves du secondaire ne fréquentent plus les classes régulières du réseau public. Plus de 20,5 % des élèves du secondaire fréquentent le réseau privé, une proportion qui atteint près de 30 % sur l'île de Montréal et jusqu'à 35 % à 40 % dans certains secteurs métropolitains.

Cette organisation contribue à accentuer les inégalités scolaires. Alors que 85 % des élèves du privé ont des parents diplômés du postsecondaire, les élèves ayant des troubles du comportement ou des besoins particuliers sont largement concentrés dans les classes régulières du réseau public, augmentant les besoins auxquels doivent répondre les écoles et leur personnel. Parallèlement, le gouvernement du Québec consacre chaque année des centaines de millions de dollars au financement des écoles privées subventionnées, couvrant en moyenne de 42 % à 60 % de leurs coûts de fonctionnement.

À Côte-des-Neiges, ces inégalités s'ajoutent à des enjeux bien concrets : vétusté et manque d'infrastructures scolaires, pénurie de services spécialisés, besoins importants chez les élèves EHDAA et difficultés d'accès à certaines écoles. Dans un quartier jeune, diversifié et en développement, le gouvernement doit garantir un réseau public accessible, inclusif et suffisamment financé pour répondre aux besoins de chaque élève.



LES ENGAGEMENTS DEMANDÉS

1. Mettre fin au système scolaire à plusieurs vitesses

→ **Abolir progressivement le financement public des écoles privées subventionnées** et réinvestir intégralement les sommes dégagées dans le réseau public.

→ **Mettre fin à la sélection et aux barrières financières** dans les programmes particuliers du réseau public afin d'en assurer un accès équitable à l'ensemble des élèves.

→ **Assurer un financement public suffisant** pour rénover, agrandir et construire les écoles nécessaires à Côte-des-Neiges, en fonction des besoins et de l'évolution démographique du quartier.

2. Garantir les services nécessaires à la réussite de chaque élève

→ **Rehausser les services professionnels et spécialisés** dans les écoles, notamment en orthopédagogie, psychologie, orthophonie et travail social, ainsi que les ressources destinées aux élèves EHDA.

→ **Renforcer l'accompagnement** lors des transitions scolaires et du passage vers la vie adulte, particulièrement pour les jeunes ayant des besoins particuliers.

→ **Assurer des ressources suffisantes et adaptées** pour l'accueil, la francisation et l'intégration des élèves nouvellement arrivés.

3. Garantir des écoles accessibles, de proximité et sécuritaires

→ **Assurer, par un financement et un encadrement adéquats**, un transport scolaire gratuit, accessible et sécuritaire, répondant aux réalités des quartiers montréalais et notamment aux besoins des élèves de l'école des Nations.

→ **Planifier le réseau scolaire** afin de favoriser l'accès à une école primaire à proximité du domicile et à une école secondaire facilement accessible en transport collectif.

→ **Soutenir financièrement la sécurisation des abords des écoles**, notamment les aménagements nécessaires autour de la nouvelle école primaire de la rue Paré, dans Le Triangle.

2. LA SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX : GARANTIR LA PROXIMITÉ, LA PRÉVENTION ET L'ACCESSIBILITÉ LINGUISTIQUE

L'accès aux soins de santé physique et mentale demeure difficile pour de nombreuses personnes et familles de Côte-des-Neiges. Les délais en première ligne, le manque d'accès aux services de santé mentale et l'insuffisance des services destinés aux enfants ayant des besoins particuliers touchent particulièrement les populations les plus vulnérables et leurs proches.

Dans un quartier où plus de 43 % de la population a une langue maternelle autre que le français ou l'anglais, les barrières linguistiques peuvent également compromettre l'accès aux services et la qualité des soins. La santé doit par ailleurs être abordée dans

une perspective plus large de prévention et de bien-être : le sport, la culture, les loisirs, les espaces collectifs et la vie communautaire constituent aussi des déterminants importants de la santé et de la qualité de vie.

LES ENGAGEMENTS DEMANDÉS

1. Garantir un accès universel et rapide aux soins de santé et services sociaux de proximité

→ **Réduire de façon importante les délais d'attente en première ligne**, tant en santé physique qu'en santé mentale, en augmentant les ressources disponibles pour les personnes, les familles et les jeunes du quartier.

→ **Assurer l'accessibilité linguistique des services de santé et des services sociaux**, notamment par des services d'interprétation et de l'information disponible dans les principales langues parlées dans le quartier, afin de réduire les barrières linguistiques et administratives.

→ **Multiplier les services destinés aux enfants** ayant des besoins particuliers et assurer des services de répit accessibles, adaptés et suffisamment financés pour leurs familles.

2. Investir dans la prévention, la santé globale et le bien-être

→ **Reconnaître le sport, la culture et les loisirs** comme des déterminants essentiels de la santé et du bien-être, et soutenir financièrement les projets existants et émergents portés par les organismes du quartier.

→ **Réserver et aménager des espaces publics et communautaires inclusifs** dans les nouvelles infrastructures publiques et les nouveaux projets urbains, notamment sur le domaine public autour de la future école de la rue Paré.

3. Faire des infrastructures publiques de véritables infrastructures de quartier

→ **Associer les Tables de quartier à la planification des infrastructures et des milieux de vie**, en rendant leur consultation obligatoire dès l'évaluation des besoins afin que les équipements et services publics répondent aux réalités des communautés locales.

→ **Favoriser l'utilisation communautaire et municipale des infrastructures scolaires** en dehors des heures de classe, avec des conditions d'accès et une tarification adaptées aux OBNL locaux, tout en protégeant les organismes communautaires occupant déjà des locaux du CSSDM contre les expulsions et en assurant les ressources financières nécessaires pour sécuriser durablement leur occupation.

3. PROTECTIONS PUBLIQUES : ASSURER UN REVENU AU MOINS ÉGAL À LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC)

Les programmes d'aide financière de dernier recours doivent permettre aux personnes de répondre à leurs besoins essentiels et de vivre dans la dignité. Or, malgré la réforme de 2024, les prestations demeurent largement insuffisantes et certaines protections ont été réduites. Depuis janvier 2026, les personnes âgées de 58 ans et plus ainsi que certaines familles monoparentales ne bénéficient notamment plus de l'allocation pour contraintes temporaires à l'emploi de 169 \$ supplémentaires par mois. L'ajustement accordé aux personnes demandeuses d'asile pour compenser leur inadmissibilité au crédit d'impôt pour solidarité a également été supprimé.



À cette insuffisance s'ajoute une dégradation de l'accessibilité et de la proximité des services. Le virage numérique du programme UNIR, la fermeture de bureaux de Services Québec, dont trois récemment à Montréal, ainsi que les problèmes de transmission et de numérisation des documents compliquent l'accompagnement et le suivi des dossiers.

Les délais de traitement constituent un enjeu majeur. Les organismes constatent des délais dépassant régulièrement un mois et demi avant l'admission à l'aide sociale, laissant parfois des personnes sans revenu. En 2025, dans 84 % des dossiers, la première activité de prise en charge survenait après six jours ou plus, contre 31 % en 2022, sans garantir qu'une décision ou un versement ait été effectué. Ces difficultés touchent particulièrement les personnes migrantes, tous statuts confondus. Surtout, le montant des prestations maintient les personnes dans la pauvreté. En 2026, une personne seule sans contrainte à l'emploi reçoit 845 \$ par mois, soit seulement 47 % de la Mesure du panier de consommation (MPC). Un programme de dernier recours ne peut remplir sa mission si le revenu garanti ne couvre pas les besoins essentiels.

LES ENGAGEMENTS DEMANDÉS

1. Garantir un revenu permettant de couvrir les besoins essentiels

- **Rehausser les prestations d'aide financière** de dernier recours à au moins 100 % de la Mesure du panier de consommation (MPC) et assurer leur indexation pour maintenir ce niveau.
- **Rétablir les protections et ajustements supprimés**, notamment pour les personnes âgées de 58 ans et plus, les familles monoparentales concernées et les personnes demandeuses d'asile.

2. Rétablir des services publics humains, accessibles et de proximité

- **Garantir l'accès à un accompagnement humain et personnalisé**, notamment la possibilité de parler à un agent connaissant son dossier et d'obtenir des services en personne.
- **Maintenir un réseau accessible de bureaux de Services Québec** et préserver la possibilité de transmettre et de recevoir des documents sur papier, afin que la numérisation ne constitue jamais une condition d'accès aux droits.
- **Corriger les problèmes liés au programme UNIR**, notamment les pertes de documents, la multiplication des demandes de pièces déjà fournies et les ruptures dans le suivi des dossiers.

3. Réduire les délais et les obstacles administratifs

- **Assurer une première prise en charge des demandes d'aide financière de dernier recours** dans un délai maximal de cinq jours et réduire substantiellement le délai menant à une décision et au premier versement.
- **Simplifier les exigences administratives et documentaires**, particulièrement pour les personnes migrantes et à statut précaire, afin que l'absence ou la difficulté d'obtenir certains documents ne les prive pas de ressources essentielles.
- **Utiliser pleinement les pouvoirs discrectionnaires du ministère** lorsque la situation d'une personne le justifie, particulièrement lorsque son statut migratoire ou l'impossibilité d'obtenir certains documents risque de la laisser sans revenu.

C - QUALITÉ DE VIE

1. LE DROIT AU LOGEMENT À CÔTE-DES-NEIGES COMME PILIER DE L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE

Côte-des-Neiges est avant tout un quartier de locataires. Près de 80 % des ménages, soit environ 37 000 ménages, y louent leur logement, alors que le quartier compte seulement 3 377 logements sociaux et communautaires.

Les besoins sont considérables. 39,1 % des résident·es disposent d'un revenu annuel inférieur à 25 000 \$ et 27,7 % vivent sous le seuil de faible revenu après impôt, des proportions supérieures à celles de Montréal. **Plus de 11 560 ménages locataires, soit 31,2 %, consacrent plus de 30 % de leur revenu au logement, certains devant y consacrer plus de 50 %, voire 80 %.**

La crise découle notamment d'un manque de logements réellement accessibles financièrement. Dans le Grand Montréal, le taux d'inoccupation n'est que de 1,6 % pour les logements de moins de 1 300 \$, contre 5,9 % pour ceux de plus de 1 900 \$. Les logements les plus abordables sont donc les plus rares, alors qu'un logement légèrement sous le prix du marché peut demeurer inaccessible aux ménages à faible ou modeste revenu.

La crise touche également la salubrité, la dignité et le droit au maintien dans les lieux. Plusieurs résident·es vivent dans des logements trop petits, surpeuplés ou insalubres, tandis que les évictions, les reprises de logement, les rénovictions et la hausse des loyers contribuent à la disparition des logements encore accessibles.

Les barrières linguistiques, la discrimination, la méconnaissance des recours et la crainte de représailles peuvent également

limiter la capacité des locataires à faire respecter leurs droits.

Cette précarité contribue aussi à la croissance de l'itinérance, tant à Montréal qu'à Côte-des-Neiges. Dans le quartier, la fréquentation moyenne de la halte-chaleur est passée de 28 personnes par nuit en 2022-2023 à 47 en 2023-2024 et, en 2025, 42 personnes dormant à l'extérieur des ressources ont été recensées. Ces données ne rendent toutefois pas compte de l'ensemble des personnes qui ne fréquentent pas les ressources, ni de l'itinérance cachée, notamment des personnes hébergées temporairement chez des proches.

La crise du logement à Côte-des-Neiges est ainsi une crise d'abordabilité, de disponibilité, de salubrité, de stabilité résidentielle et de protection des droits. Elle exige de développer massivement le logement social, de protéger le parc locatif existant, de prévenir l'itinérance et de garantir le droit de la population à demeurer dans son quartier.

LES ENGAGEMENTS DEMANDÉS

1. Reconnaître pleinement le droit au logement

→ **Inscrire dans la Charte des droits et libertés de la personne** le droit à un logement sain, sécuritaire, accessible et financièrement abordable, et obliger le gouvernement à tenir compte de ce droit dans ses politiques et ses investissements.

2. Investir durablement dans le logement social

→ **Financer au moins 10 000 logements sociaux par année pendant 15 ans**, au moyen de programmes permanents, prévisibles et exclusivement consacrés

aux HLM, aux coopératives et aux OSBL d'habitation.

→ **Garantir des loyers réellement abordables et adaptés** à la capacité de payer des ménages, à l'exclusion des catégories de logement dit « abordable intermédiaire » dont les loyers demeurent alignés sur le marché et inaccessibles aux ménages à faible et modeste revenu.

→ **Rénover le parc social existant**, remettre rapidement en occupation les logements vacants en raison de travaux et développer davantage de grands logements familiaux.

3. Préserver et socialiser le parc locatif existant

→ **Créer un programme québécois permanent d'acquisition** permettant aux coopératives, aux OSBL, aux offices d'habitation et aux fiducies foncières d'acheter des immeubles locatifs et de les retirer durablement de la spéculation.

→ **Prioriser l'acquisition des immeubles** menacés par une vente, une rénovation, une conversion, une détérioration importante ou une hausse rapide des loyers.

4. Instaurer un véritable contrôle des loyers

→ **Créer un registre public**, obligatoire et universel des loyers.

→ **Instaurer un véritable régime de contrôle des loyers**, comprenant un plafonnement contraignant des augmentations et un contrôle du loyer lors des changements de locataires.

→ **Imposer un gel temporaire** des hausses de loyer jusqu'à l'entrée en vigueur de ces protections.

→ **Prévoir des sanctions efficaces** contre les hausses illégales et les fausses déclarations.

5. Renforcer le droit au maintien dans les lieux

→ **Prolonger le moratoire sur les évictions** et l'élargir aux reprises de logement.

→ **Soumettre toute reprise, éviction ou transformation majeure** à une autorisation préalable du Tribunal administratif du logement, assortie de mécanismes de suivi.

→ **Garantir aux personnes déplacées** une indemnisation suffisante, un accompagnement juridique, une aide au relogement et, lorsque cela est possible, un droit au retour.

6. Prévenir et lutter contre l'itinérance

→ **Renforcer le financement des ressources** de proximité, de la prévention et de l'accompagnement communautaire afin de prévenir la perte de logement et le passage à l'itinérance, et de mieux soutenir les personnes en situation d'itinérance.

→ **Développer davantage de logements sociaux** avec soutien communautaire adaptés aux besoins des personnes en situation ou à risque d'itinérance.

7. Agir contre l'insalubrité et soutenir la défense des droits

→ **Adopter des normes québécoises renforcées** en matière de salubrité, accompagnées de délais obligatoires pour la réalisation des travaux, d'inspections proactives et de sanctions réellement dissuasives.

→ **Renforcer le soutien à la défense des droits des locataires**, notamment par un financement suffisant et récurrent des organismes qui les accompagnent dans l'exercice de leurs droits.



2. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : GARANTIR LE DROIT À UNE ALIMENTATION SUFFISANTE, SAINE ET ACCESSIBLE

En trois ans, l'insécurité alimentaire a plus que doublé à Côte-des-Neiges, passant de **8,8 % en 2019 à 19,6 % en 2022**, soit près d'une personne sur cinq et l'un des taux les plus élevés de Montréal. Cette progression s'inscrit dans un quartier où **28 % de la population vit sous le seuil de faible revenu** et près de **40 % des résident-es disposent d'un revenu annuel inférieur à 25 000 \$**.

La hausse du coût des aliments, la crise du logement et la précarité des revenus poussent un nombre croissant de familles, de personnes seules, d'étudiant-es, d'ainé-es, de personnes nouvellement arrivées et de travailleur-euses à faible revenu à recourir à l'aide alimentaire. À l'échelle de Montréal, plus d'un million de demandes d'aide alimentaire sont désormais comblées chaque mois, témoignant d'une réalité qui n'est plus ponctuelle, mais durable.

Or, l'enjeu dépasse largement l'aide alimentaire. La sécurité alimentaire conditionne la santé, la réussite scolaire, l'employabilité, l'intégration et la participation sociale. Les organismes du quartier offrent des repas et de l'aide alimentaire, mais développent également des cuisines collectives, des activités d'apprentissage et d'autonomie alimentaire ainsi que des lieux de rencontre qui contribuent à la justice alimentaire et à la cohésion sociale.

Face à une demande croissante, les organismes de première ligne atteignent les limites de leurs capacités financières, matérielles et humaines. La sécurité alimentaire doit donc être reconnue comme un enjeu de justice sociale, de santé publique et de développement territorial, nécessitant des investissements durables pour renforcer les infrastructures et la capacité d'accueil, soutenir l'autonomie alimentaire et bâtir un système alimentaire local plus accessible et résilient.

LES ENGAGEMENTS DEMANDÉS

1. Reconnaître le droit à l'alimentation

→ **Adopter une loi-cadre québécoise sur le droit à une alimentation adéquate**, saine, culturellement adaptée et accessible, reconnaissant l'alimentation comme un droit fondamental et établissant des responsabilités gouvernementales, des mécanismes de reddition de comptes et des cibles nationales de réduction de l'insécurité alimentaire.

2. Intégrer l'accès à l'alimentation dans l'aménagement des milieux de vie

→ **Faire de l'accès à une alimentation de proximité un critère obligatoire** dans la planification des nouveaux quartiers et grands projets résidentiels, en prévoyant dès le départ les infrastructures et investissements nécessaires, particulièrement pour les milieux comprenant du logement social ou abordable.

3. Agir sur les causes de l'insécurité alimentaire

→ **Renforcer les revenus des ménages** afin que chaque personne puisse couvrir adéquatement ses besoins essentiels, notamment l'alimentation, et reconnaître la lutte contre la pauvreté comme un élément central de toute politique de sécurité alimentaire.

4. Soutenir durablement les organismes et les infrastructures alimentaires de proximité

→ **Assurer un financement public récurrent et suffisant** des organismes œuvrant en sécurité et en autonomie alimentaires, afin de répondre à la croissance des besoins et de renforcer leur capacité d'accueil.

→ **Investir dans les infrastructures alimentaires de proximité**, notamment les cuisines collectives et communautaires, les espaces de transformation et d'entreposage ainsi que les autres équipements nécessaires au développement de l'autonomie alimentaire.

→ **Soutenir le développement d'un système alimentaire local plus résilient et autonome**, favorisant l'accès durable à une alimentation saine, abordable et adaptée aux réalités des communautés.

3. FAIRE DE L'HIPPODROME UN VÉRITABLE PROJET COLLECTIF

Le développement de l'ancien site de l'Hippodrome représente une occasion historique pour Côte-des-Neiges et Montréal. Par son ampleur et son caractère public, ce vaste territoire permet de démontrer qu'il est possible de développer autrement, en plaçant le logement social, la propriété collective, les services publics, les besoins de la population et la transition socioécologique au cœur de l'aménagement.

UNE VISION PORTÉE PAR DES ANNÉES DE MOBILISATION

Cette vision est le résultat d'une **longue mobilisation citoyenne et communautaire à Côte-des-Neiges**. Consultations, mémoires, mobilisations et démarches de concertation ont permis au milieu de défendre un principe clair : puisque le terrain de l'Hippodrome est public, son développement doit demeurer 100 % hors marché et servir durablement l'intérêt collectif.

La communauté demande que **64 % du terrain de l'Hippodrome soit consacré au logement social et communautaire**, représentant un minimum de 4 800 logements. Cette cible s'inscrit dans une vision globale où l'ensemble du site demeure hors marché, avec une forte présence de logements familiaux, des services publics et équipements collectifs accessibles, des espaces verts et une participation réelle de la communauté à la planification et à la gouvernance du site.

Après des années de mobilisation et avec le passage progressif de la planification à la réalisation, cette vision doit maintenant se traduire par **des engagements gouvernementaux concrets, un financement suffisant et des mécanismes permettant de protéger durablement la vocation sociale et collective du site**.

LES ENGAGEMENTS DEMANDÉS

1. Garantir la vocation collective et hors marché de l'Hippodrome

→ **Garantir que 100 % du terrain public de l'Hippodrome** demeure hors marché et soit développé dans l'intérêt collectif.

→ **Consacrer 64 % du terrain au logement social et communautaire**, représentant un minimum de 4 800 logements.

→ **Assurer une forte présence de logements familiaux** répondant aux besoins des familles de Côte-des-Neiges.

2. Assurer un financement québécois dédié à la réalisation du projet

→ **Créer une enveloppe financière dédiée et suffisante pour l'Hippodrome**, permettant la réalisation accélérée d'un minimum de 4 800 logements sociaux et communautaires.

→ **Financer les infrastructures nécessaires au développement du site** et à la réalisation d'un milieu de vie complet.

→ **Financer** les écoles, CPE, services de santé et services sociaux, espaces communautaires, culturels et sportifs ainsi que les autres équipements collectifs nécessaires à la population du nouveau quartier.

→ **Soutenir le développement des espaces verts et des infrastructures de proximité**, notamment celles favorisant la santé, la sécurité alimentaire, l'accès à une alimentation saine et abordable, la résilience climatique et la qualité de vie.

3. Protéger durablement la propriété collective du site

→ **Soutenir la mise en place d'une fiducie foncière d'utilité sociale (FUS)** afin de préserver durablement la propriété collective du sol et de protéger le site contre la spéculation.

→ **Assurer une gouvernance transparente et participative** du développement de l'Hippodrome, comprenant une participation réelle du milieu communautaire et de la population.

L'Hippodrome ne doit pas devenir simplement un grand projet immobilier. Il doit concrétiser une vision portée depuis des années par la communauté :

celle d'un milieu de vie 100 % hors marché, social, collectif et durable, où le logement, les services publics, les infrastructures et les espaces collectifs sont planifiés ensemble et protégés pour les générations futures.

D. LE COMMUNAUTAIRE À BOUTTE

Le milieu communautaire constitue un pilier essentiel du filet social québécois. Alors que les besoins de la population augmentent et se complexifient, les organismes doivent composer avec **un sous-financement chronique, une précarité financière persistante et un épuisement grandissant de leurs équipes**. Face à cette situation, une mobilisation historique du milieu communautaire s'est cristallisée autour du mouvement **Le communautaire à boutte**, une plateforme commune dont **la CDC de Côte-des-Neiges et le milieu communautaire du quartier appuient intégralement les revendications**.

UN RÉSEAU FRAGILISÉ PAR LE SOUS-FINANCEMENT

Le secteur communautaire emploie près de **50 000 travailleuses et travailleurs**, dont 75 % sont des femmes. Pourtant, le taux de roulement du personnel atteint **35 %**, les salaires sont de **33 % à 42 %** inférieurs à la moyenne et **90 %** des équipes vivent une situation de surcharge ou d'épuisement. Cette réalité entraîne une perte d'expertise, fragilise la continuité des services et limite la capacité des organismes à répondre à l'augmentation des besoins.

Le financement par projets, souvent temporaire et restrictif, contribue à cette précarité. Il ne permet pas de couvrir adéquatement les dépenses essentielles, de retenir le personnel, de planifier à long terme ni de préserver l'autonomie de l'action communautaire autonome.

INVESTIR DANS UN MODÈLE QUI BÉNÉFICIE À TOUTE LA SOCIÉTÉ

Selon la plateforme, près de trois millions de Québécoises et de Québécois, soit 33 % de la population, reçoivent, ont reçu ou recevront du soutien du milieu communautaire. Les organismes améliorent les conditions de vie, défendent les droits et répondent à des besoins essentiels grâce à leur proximité, leur autonomie et leur capacité d'adaptation.

La plateforme souligne également les retombées économiques de cet investissement : chaque tranche de 100 millions de dollars investie dans l'action communautaire autonome générerait 183,7 millions de dollars d'activité économique et 110 millions de dollars de croissance du PIB québécois. Elle estime également qu'une augmentation de 1 \$ du financement des organismes permettrait d'économiser jusqu'à 12 \$ en dépenses publiques de santé sur six ans.

UNE MISE EN ŒUVRE POUR 2028-2032

À plus long terme, la plateforme propose quatre axes de mise en œuvre :

- **Un rattrapage financier** pour réduire le sous-financement accumulé et rétablir l'équilibre financier des organismes ;
- **Une indexation annuelle d'environ 4 %** afin de suivre l'augmentation des coûts de fonctionnement ;
- **Un réinvestissement durable** permettant de renforcer les services existants et de répondre à l'augmentation et à la complexification des besoins ;
- **L'atteinte progressive d'une cible de financement à la mission de 80 %**, afin de mieux garantir l'autonomie, la stabilité et la capacité de planification des organismes.

Comme premier engagement concret, la plateforme demande la création **d'un fonds d'urgence de 360 millions de dol-**

lars, soit environ 80 000 \$ par organisme, afin d'accroître immédiatement le financement récurrent à la mission et d'améliorer les conditions de travail.



LES CINQ REVENDICATIONS DU MOUVEMENT

La plateforme Le communautaire à boutte porte cinq revendications centrales, que la CDC de Côte-des-Neiges appuie intégralement :



**ASSURER DES CONDITIONS
DE TRAVAIL DÉCENTES**



**GARANTIR UN FINANCEMENT
SUFFISANT ET RÉCURRENT À
LA MISSION**



**RECONNAÎTRE PLEINEMENT
LES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES, LEUR
EXPERTISE ET CONTRIBUTION**



**PROTÉGER LEUR AUTONOMIE
ET METTRE
FIN AU FINANCEMENT
PRÉCAIRE**



**INVESTIR DANS LE MODÈLE
COMMUNAUTAIRE
COMME PILIER STRATÉGIQUE
DU QUÉBEC**

V. PLATEFORMES NATIONALES ET RÉGIONALES



DES REVENDICATIONS PORTÉES AU-DELÀ DE CÔTE-DES-NEIGES

Les revendications présentées dans ce Livre blanc prennent racine dans les réalités de Côte-des-Neiges et dans les travaux menés par les organismes et les concertations du quartier. Elles rejoignent toutefois des préoccupations portées bien au-delà de Côte-des-Neiges. **La CDC participe à plusieurs réseaux montréalais et québécois qui permettent de mettre en commun les réalités vécues dans les quartiers et de porter des revendications collectives auprès du gouvernement du Québec.**

TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (TNCDC)

À travers sa participation à la Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNCDC), la CDC s'inscrit dans un réseau qui porte des revendications à l'échelle québécoise. Pour les élections de 2026, la TNCDC présente la plateforme Pour un Québec juste et inclusif, qui aborde plusieurs enjeux faisant écho aux réalités de Côte-des-Neiges : **l'action communautaire autonome, le développement social, le logement et l'itinérance, la lutte contre la pauvreté et la justice fiscale, le transport collectif, l'immigration, la crise socio écologique et l'égalité des genres.**

COALITION MONTRÉLAISE DES TABLES DE QUARTIER (CMTQ)

À l'échelle montréalaise, la CDC est l'une des 32 Tables de quartier réunies au sein de la Coalition montréalaise des Tables de quartier (CMTQ). Pour les élections de 2026, la CMTQ présente la plateforme Pour une métropole juste, solidaire et habitable, qui demande au prochain gouvernement d'agir pour de dignes conditions de vie,

le droit au logement, des milieux de vie complets et inclusifs, la transition sociale et écologique, la reconnaissance et le financement du milieu communautaire ainsi que la lutte contre la haine et la discrimination.

COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ

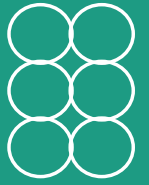
La lutte contre la pauvreté constitue également un important point de convergence. Par sa participation au Collectif pour un Québec sans pauvreté, la CDC rejoint une mobilisation nationale qui réclame notamment une amélioration des revenus et des protections publiques, un accès réel aux besoins essentiels et aux services publics ainsi qu'une fiscalité plus progressive et une meilleure redistribution de la richesse.

UNE VOIX LOCALE INSCRITE DANS UN MOUVEMENT COLLECTIF

Ces trois réseaux ne représentent qu'une partie du travail collectif qui alimente ce Livre blanc. Les organismes de Côte-des-Neiges participent également à de nombreux regroupements communautaires, nationaux, régionaux et sectoriels, dont le **Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)** et le **Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)**, œuvrant notamment en logement, en itinérance, en immigration, en santé, en éducation et en défense des droits. Leurs expertises et leurs mobilisations permettent à ce Livre blanc de faire converger les réalités de Côte-des-Neiges avec des revendications portées collectivement à Montréal et partout au Québec.



VI. UNE ÉLECTION SOUS LE SIGNE DE L'INSTABILITÉ ÉCONOMIQUE



INVESTIR DANS LE SOCIAL, C'EST SOUTENIR L'ÉCONOMIE

Cette campagne électorale se déroule dans un contexte d'instabilité économique, marqué notamment par la guerre commerciale avec les États-Unis. Ce Livre blanc défend une conviction claire : les mesures sociales ne sont pas en concurrence avec la relance économique, elles en sont un levier. Dans un contexte de ralentissement, l'État doit soutenir davantage les personnes les plus vulnérables, puisque l'inaction entraîne des conséquences humaines immédiates, comme la perte de logement, de revenu ou de sécurité alimentaire, qui se traduisent également à terme par des coûts plus importants pour les finances publiques. Les revendications de ce Livre blanc doivent donc être considérées comme des investissements dans la population, le filet social et l'économie du Québec, et non comme de simples dépenses.

LE FAUX DILEMME

En campagne électorale, « l'économie d'abord » sert souvent à reporter les mesures sociales à plus tard. Ce raisonnement repose sur une prémisse rarement vérifiée : que la dépense sociale serait un coût et l'inaction, une économie. Les données disponibles au Québec établissent l'inverse. L'inaction se paie déjà, en hospitalisations, en incarcérations, en hébergement d'urgence, en capacité productive inutilisée. Elle se paie simplement plus tard, plus cher, et depuis d'autres postes budgétaires.

Les revendications de ce Livre blanc ne demandent pas à l'économie de céder devant le social. Elles demandent que l'État cesse de payer la facture la plus élevée.

LE COÛT DE L'INACTION EST DÉJÀ INSCRIT AU BUDGET

Une étude du CIRANO publiée en 2026 chiffre les coûts économiques annuels as-

sociés à l'itinérance visible au Québec à 776 M\$ pour 2022-2023, soit environ 77 600 \$ par personne. De ce montant, 243,8 M\$ proviennent des services publics; les hospitalisations, les séjours en centre de thérapie et les incarcérations en représentent à eux seuls 200,7 M\$. Entre 2018 et 2025, le nombre de personnes en situation d'itinérance est passé de quelque 6 900 à près de 12 100, une hausse de 75 %.

Les auteurs identifient le prix du logement comme un prédicteur structurel important de l'itinérance et concluent que les programmes de type « Logement d'abord » réduisent significativement l'utilisation intensive des services publics, notamment en santé.

Conséquence directe : la demande de financer 10 000 logements sociaux par année et celle de nommer une personne responsable de l'itinérance dotée d'un pouvoir de coordination interministérielle ne sont pas en concurrence avec le budget de la santé. Elles en sont des mesures de réduction.

L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE EST UN POSTE DE DÉPENSE EN SANTÉ

Les travaux de PROOF (Université de Toronto) établissent une relation dose-réponse entre la gravité de l'insécurité alimentaire et les coûts de santé. Comparativement à un adulte en sécurité alimentaire, les dépenses de santé sont supérieures de 16 % en insécurité marginale, de 32 % en insécurité modérée et de 76 % en insécurité grave. Une étude subséquente publiée dans Health Affairs établit des probabilités d'hospitalisation en soins aigus supérieures de 26 %, 41 % et 69 % selon la gravité, et des coûts additionnels de 400 \$ à 565 \$ par personne-année.

À Côte-des-Neiges, l'insécurité alimentaire est passée de 8,8 % en 2019 à 19,6 % en 2022,

soit un résident sur cinq. Cet écart de dépenses de santé n'est pas une projection : il est déjà engagé, ailleurs dans le budget de l'État.

L'Observatoire québécois des inégalités estime par ailleurs qu'un ensemble de mesures (hausse du salaire minimum, des prestations sociales et des pensions), d'un coût de 4,7 G\$, aurait suffi à juguler l'insécurité alimentaire au Québec en 2023, soit environ 3 % du budget provincial. C'est le chiffrage le plus direct dont dispose le milieu : le coût d'éliminer le problème est connu, et il représente une fraction des dépenses publiques.

LE DOLLAR VERSÉ AUX MÉNAGES À FAIBLE REVENU EST CELUI QUI CIRCULE LE PLUS

L'effet d'entraînement d'une mesure budgétaire dépend de la propension marginale à consommer de ceux qui la reçoivent. Un ménage à faible revenu dépense la quasi-totalité d'un revenu additionnel, immédiatement et localement : épicerie, loyer, transport, pharmacie. Un allègement fiscal accordé à des ménages à revenu élevé est en bonne partie épargné, donc retiré du circuit économique à court terme. À coût budgétaire égal, la première mesure soutient davantage la demande intérieure et les commerces de quartier que la seconde. Une étude de l'IRIS parue en 2026 sur l'endettement des ménages québécois conclut dans le même sens : augmenter le revenu disponible des ménages les moins aisés contribuerait à réduire l'endettement global des ménages au Québec tout en favorisant une croissance économique plus robuste à long terme.

Conséquence directe : la demande d'un revenu atteignant au minimum 100 % de la Mesure du panier de consommation (section B.3) est aussi une mesure de soutien à la demande. Une personne seule à l'aide sociale reçoit 11 777 \$ par année, soit 47 %

de la MPC et 28 % du revenu viable estimé à 41 585 \$ à Montréal. Cet écart n'est pas seulement une question de dignité : c'est de la consommation retirée à l'économie locale.

LE COMMUNAUTAIRE EST UN SECTEUR ÉCONOMIQUE, PAS UNE ŒUVRE DE CHARITÉ

Selon l'Institut de la statistique du Québec, les 10 300 organismes d'action communautaire du Québec ont généré des revenus d'environ 9,8 G\$ en 2023 et comptent 137 000 personnes salariées, dont 67 % de femmes. Ce sont des emplois non délocalisables, présents dans toutes les régions, dont la masse salariale est dépensée localement.

La plateforme Le communautaire à boutte estime qu'un investissement de 100 M\$ dans l'action communautaire autonome génère 183,7 M\$ de retombées dans l'économie québécoise et 110 M\$ de croissance du PIB, et qu'un dollar additionnel de financement à la mission permettrait d'économiser jusqu'à 12 \$ en dépenses publiques de santé sur six ans.

Mise en perspective : le fonds d'urgence de 360 M\$ demandé par le milieu représente moins de la moitié du coût annuel de la seule itinérance au Québec. Sous-financer le communautaire ne fait économiser aucun argent à l'État : cela déplace la facture vers l'hôpital, le tribunal et le refuge, où le coût unitaire d'intervention est incomparablement plus élevé.

SE LOGER, SE NOURRIR ET PARLER FRANÇAIS SONT DES ENJEUX DE MAIN-D'ŒUVRE

Les employeurs montréalais peinent à recruter. Or, à Côte-des-Neiges, 31,2 % des ménages locataires consacrent plus de 30 % de leur revenu au logement, et les listes d'attente en francisation ont touché

jusqu'à 47 000 personnes à l'échelle provinciale. Une personne qui ne peut pas se loger près de son emploi, se nourrir convenablement, ni accéder à un cours de français lui permettant de faire reconnaître ses compétences représente une capacité productive laissée inutilisée.

Les demandes de ce Livre blanc en matière de francisation, de stabilisation des statuts d'immigration et de logement social sont, de ce point de vue, des mesures de politique de main-d'œuvre autant que des mesures sociales.

CE QUE COÛTE LE REPORT

Chacune des revendications de ce Livre blanc peut être formulée dans le vocabulaire de l'économie : réduction des coûts évitables du système de santé, soutien à la demande intérieure, maintien de l'offre de main-d'œuvre, création d'emplois régionaux non délocalisables, protection d'un parc de logements qui conditionne la capacité de recrutement des employeurs.

La question posée aux personnes candidates n'est donc pas de choisir entre l'économie et le social. Elle est de choisir entre payer maintenant, à un coût connu et maîtrisé, ou payer plus tard, à l'urgence, à un coût que les études citées ici chiffrent déjà en centaines de millions de dollars par année.

CONCLUSION

DU LIVRE BLANC AUX ENGAGEMENTS

Ce Livre blanc n'est pas la fin d'une démarche. Il marque le passage de la concertation à l'engagement.

Pendant des mois et, pour plusieurs de ces enjeux, depuis des années, les organismes, les concertations et la population de Côte-des-Neiges documentent les besoins du quartier, développent des solutions et portent des revendications communes. À l'approche des élections québécoises de 2026, ces propositions sont maintenant soumises aux personnes candidates et aux partis politiques.

LA PROCHAINE ÉTAPE LEUR APPARTIENT

Nous leur demandons de se prononcer clairement sur les engagements présentés dans ce Livre blanc. Leurs réponses seront partagées avec la population de Côte-des-Neiges afin que chacun·e puisse connaître les positions et les engagements des personnes qui souhaitent représenter le quartier à l'Assemblée nationale.

Mais la démarche ne s'arrêtera pas le soir de l'élection. Les engagements pris seront documentés, rendus publics et suivis au cours du prochain mandat. Le Livre blanc deviendra ainsi un outil de dialogue, mais aussi de suivi et de reddition de comptes entre la communauté et ses représentant·es.

Côte-des-Neiges a fait sa part : le quartier a identifié ses besoins, établi ses priorités et proposé des solutions.

Aux personnes qui souhaitent maintenant le représenter de nous dire ce qu'elles s'engagent à faire.





Corporation
de développement
communautaire de
Côte-des-Neiges

